

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DAE 342** Paris Boost Emploi - Subventions en fonctionnement (219 400 euros) et en investissement (63 500 euros) et conventions avec huit organismes de formation lauréats des appels à projets 2021 DAE 65 ParisCode, 2021 DAE 64 ParisFabrik et 2021 DAE 66 Parcours linguistiques à visée professionnelle, et deux avenants aux conventions de la délibération 2020 DAE 138 ParisFabrik

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et organismes Parcours d'Insertion FLES de Paris, Modafusion, La Petite Rockette, Extramuros, Simplon, Colombbus, La fabrique nomade, Matrice et de l'autoriser à signer des conventions avec ces structures ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les conventions, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention en fonctionnement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2021 :

27 000 euros à Parcours d'Insertion FLES de Paris, association, dont le siège social est situé au 19 rue Béranger, 75003 Paris, (N° Paris Asso : 4586 / N° de dossier 2021\_08284).

40 000 euros à Modafusion, association, dont le siège social est situé au 10/12 rue Maurice Grimaud, 75018 Paris (N° Paris Asso 194078 / N° de dossier 2021\_09136).

30 000 euros à La Petite Rockette, association, dont le siège social est situé 125 rue du Chemin Vert, 75011 Paris (N° Paris Asso : 59841 / N° de dossier 2021\_12076).

25 000 euros à Extramuros l'association, association, dont le siège social est situé au 156 rue de Ménilmontant, 75020 Paris (N° Paris Asso : 15247 / N° de dossier 2022\_02887).

30 000 euros à Simplon, Société par actions simplifiées (SAS) dont le siège social est situé au 55 rue de Vincennes, 93100 Montreuil (N° Paris Asso : 191995 / N° de dossier 2021\_09039).

33 800 euros à Colombbus, association, dont le siège social est situé au 10 rue Terrage, 75010 Paris, (N° Paris Asso : 13326 / N° de dossier 2021\_09066).

40 000 à La Fabrique nomade, association, dont le siège social est situé au 1 bis avenue Daumesnil, 75012 Paris, (N° Paris Asso : 187596 / N° de dossier 2021\_09025).

48 600 euros à Matrice Association, association, dont le siège social est situé au 15, square de Vergennes, 75015 Paris, (N° Paris Asso : 188810 / N° de dossier 2021\_09072).

Article 3 : Une subvention en investissement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2021 :

10 000 euros à Simplon, Société par actions simplifiées (SAS) dont le siège social est situé au 55 rue de Vincennes, 93100 Montreuil (N° Paris Asso : 191995 / N° de dossier 2021\_12123).

9 000 euros à Colombbus, association, dont le siège social est situé au 10 rue Terrage, 75010 Paris, (N° Paris Asso : 13326 / N° de dossier 2022\_02980).

23 000 euros à La Petite Rockette, association, dont le siège social est situé 125 rue du Chemin Vert, 75011 Paris (N° Paris Asso : 59841 / N° de dossier 2021\_12133).

14 000 euros à Modafusion, association, dont le siège social est situé au 10/12 rue Maurice Grimaud 75018 Paris, (N° Paris Asso : 194078 / N° de dossier 2021\_12122).

7 500 euros à Matrice Association, association dont le siège social est situé au 15, square de Vergennes, 75015 Paris, (N° Paris Asso : 188810 / N° de dossier 2021\_12139).

Article 4 : Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est autorisé dans le cadre d'un partenariat entre porteurs de projet des programmes ParisCode et ParisFabrik.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**